

La cram aquitaine ne m'aurait pas prélévé la cotisation d'assuran

Par TIFAOUINE, le 24/10/2010 à 03:49

Bonjour,

la cram a t'elle le droit de revenir 4 ans et demi en arrière, sur une "soit-disante" cotisation d'assurance maladie qu'elle ne m'aurait pas prélevée depuis le premier Janvier 2007 à ce jour, et de m'imposer un échéancier immédiat sans dialogue auparavant qui me met dans une situation pas possible puisque la cram va me prélever au premier Novembre un quart de ma petite réversion. Alors que le service de la cram Aquitaine me paie ma réversion depuis Juillet 2005 et que j'ai toujours informé la cram de ma situation et fourni tous les documents nécéssaires et j'ai reçu chaque année une notification de retraite avec le montant de ma réversion. Je suis expatriée, j'ai fait une demande de recours amiable par le biais du consulat et de plus je fax mon courrier au service de recours amiable.

Merci à vous